

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 21 (1949)

Heft: 9

Artikel: Le contrôle du logement une fois par année

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-123395>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les règlements devraient imposer les cheminées de ventilation et laisser à l'architecte le soin de résoudre la question d'éclairage.

Conclusion

Dans le monde d'aujourd'hui où plus que jamais la santé de l'individu est à la base des intérêts de la collectivité, la ventilation rationnelle est, au même titre que le chauffage, un facteur essentiel des conditions d'ambiance requises par les exigences physiologiques de l'être humain.

Seule une cheminée bien établie peut pratiquement assurer cette ventilation.

Il est évident que le coût d'installation d'une cheminée spéciale dans chaque local serait prohibitif. Mais il existe un système de cheminée de faible encombrement qui permet, pour un prix accessible, de ventiler plusieurs locaux indépendamment et sans transmission acoustique de l'un à l'autre.

Une cheminée de ventilation doit, plus que toute autre, avoir une hauteur suffisante, parce que la faible différence des températures intérieure et exté-

rieure ne produit qu'une force ascensionnelle relativement réduite. Il est indispensable que la base du mitron dépasse le faite d'au moins 50 cm., ce qui sera toujours facile dans les maisons construites selon les normes générales, car celles-ci prescrivent que « le corps de cheminée doit se trouver au centre du logement », ce qui implique la sortie de la cheminée voisine du faitage.

Dans les maisons couvertes en terrasse, il est indispensable que la souche extérieure de la cheminée ait au moins 2 m. de hauteur.

La grosse majorité des maisons construites sous les auspices de la S.N.H.B.M. en 1948 comportent des cheminées de ventilation jumelées à celles du chauffage, ce qui augmente encore leur efficacité.

Reste à faire l'éducation des occupants. Lorsque l'on observe le changement apporté par la pratique des sports dans le comportement de la jeunesse vis-à-vis des exigences de l'hygiène, on peut être certain que la population ouvrière ne voudra plus se passer de la ventilation dès qu'elle aura compris sa nécessité et apprécié ses bienfaits.

Le contrôle du logement une fois par année

Il y a déjà plus de cent ans, l'Anglais Robert Owen faisait contrôler les maisons de ses ouvriers par une commission choisie par les ouvriers eux-mêmes. Robert Owen n'était pas seulement le tisseur de coton le plus célèbre de son temps, mais aussi un grand réformateur social : il a essayé, pendant toute son existence, d'élever le standard de vie de ses ouvriers. Il bâtit, entre autres, des immeubles d'habitation sains pour ses travailleurs, et leur en confia l'administration. Il ne lui fut d'ailleurs pas si facile de réveiller chez eux l'intérêt pour un logement sain et propre. De son temps, dans les contrées industrielles anglaises, la misère était effrayante, et la méfiance des salariés envers les puissants patrons était grande, car ces derniers étaient considérés comme les vrais coupables de ce malheureux état de choses. Robert Owen fit exception, et il est devenu, par ses efforts, un précurseur et un pionnier de la société immobilière moderne.

Malgré tout, pendant le siècle écoulé, si la conception des devoirs et de l'organisation des sociétés immobilières s'est modifiée en certains points, bien des choses sont restées les mêmes. Déjà des fondateurs de sociétés immobilières, comme Robert Owen, par exemple, ont su voir qu'il n'est pas suffisant de construire des logements sains, mais qu'il est tout aussi important de les entretenir pour l'avenir, ce qui veut dire de les bien gérer. C'est dans cette intention que l'on créa le contrôle des logements, contrôle

qui devrait être inclus dans le programme de toute société immobilière.

Comment ces contrôles sont-ils exécutés ? Une fois au moins par année, chaque appartement est visité par des hommes de confiance de la société immobilière, qui examinent d'abord l'ordre général et l'entretien du logement, puis la propreté du fourneau de cuisine, les installations d'hygiène, la baignoire, etc. Si l'on a peu aéré, et si les murs sont atteints de moisissure, on donne des conseils pour éviter de tels inconvénients. Si la ménagère a négligé son devoir de maintenir l'appartement en état de propreté, on le lui rappelle, et on fera, à l'occasion, un contrôle supplémentaire. Dans la pratique, cependant, de tels cas sont très rares, surtout si le contrôle est fait régulièrement chaque année.

Ces contrôles d'appartements ne sont pas seulement exécutés dans l'intérêt de la société immobilière, mais servent aussi à améliorer les rapports entre la direction de la société et les locataires. Ils donnent l'occasion de discuter les questions concernant l'habitation coopérative, ou autre.

Si l'on a bien compris le sens de ces contrôles dans les bâtiments des sociétés immobilières, on peut les comparer à la promenade du dimanche du paysan, qui, en visitant ses champs, veut s'assurer de leur bon état.

Hö.

(Adapté de *Das Wohnen*.)